# Les titres CESU :
# Que peut-on faire avec ?

**Vos représentants CFDT sont acteurs et initiateurs au sein des négociations, notamment sur la thématique du titre CESU où nous sommes les seuls à avoir demandé une revalorisation.**
**Nos revendications ont été acceptées, ce qui a permis cette année de faire évoluer les plafonds.**

**Quel est l'intérêt de commander des titres CESU ? A quoi ça sert ? Des questions que l'on peut se poser au moment de l'ouverture des commandes en juin et novembre de chaque année.**

**Objectif Principal** : Financer les services à la personne tout en bénéficiant d'une aide financière de la CEHDF et du CSE.

**Comment utiliser les titres CESU** :

- Garde d'enfants : Crèche, assistante maternelle agréée, périscolaire, centres aérés.
- Aide-ménagère : Prestation de ménage à domicile, repassage
- Dépendance : faire ses courses, auxiliaire de vie pour la toilette,…
- Travaux et entretiens : petits travaux de jardinage et de bricolage

Vous pouvez utiliser vos titres CESU pour payer directement votre salarié ou bien faire appel aux prestations proposées par une entreprise ou une association. Assurez-vous auprès de ces dernières qu'elles acceptent bien les titres CESU avant de passer commande !

**Avantages** : Selon votre situation familiale, vous pouvez commander jusqu'à :

• 750€ avec une prise en charge de la CEHDF à hauteur de 60%, pour tous les salariés. **(un gain supplémentaire de 150€ par rapport à l'accord existant)**

• 1050€ avec une prise en charge de la CEHDF à hauteur de 80%, pour les parents ayant des enfants de 0 à 12 ans inclus et lorsque le salarié, son conjoint ou un enfant à charge est en situation de handicap **(un gain de 315€ pour les parents d'enfants de 4 à 12 ans par rapport à l'accord existant)**

Le CSE complète votre dotation à hauteur de 90€ avec la même prise en charge que l'entreprise.

De plus, les titres CESU sont cumulables avec les aides publiques : aide à la garde d'enfants (Région, Département, CAF, …) et crédits d'impôts. Renseignez-vous auprès des différentes administrations pour connaître le détail de ces aides et leurs conditions d'attribution.

***Exemple*** *: Vous souhaitez faire appel à une femme de ménage par l'intermédiaire d'une association agréée. À titre d'exemple pour un* ***tarif de 20€ de l'heure*** *et de votre situation, cela vous permet d'obtenir 840€ (750€ + 90€) de titres CESU, financés à 60% par la CEHDF. L'heure de ménage vous revient alors à 8€. Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 50% sur les 8€ (selon la loi de finances en vigueur).*

***Ainsi l'heure de ménage vous revient à 4€ !***

Vous retrouverez toutes les informations détaillées dans l'espace RH, en cliquant sur le lien suivant : Mes avantages sociaux, chèque emploi service .

# *Vous savez pouvoir compter sur Nous !*

**Vos représentants CFDT**

*Magali VANDENBROM, Yoan MEURANT, Karine BOUSSEMART, Alexis LEULIET, Diana DEVREESE, Mickaël SOYEUX, Nathalie LACOURT, Michel FORTEZ, Tonino PACHECO, Muriel LEGRAND, Bertrand DUBOIS, Virginie BOURDON, Stéphane DENEUVILLE, Arnaud PATRON*

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication vous pouvez classer ce courrier dans les indésirables